

A la lecture des vœux émis par les élèves de l'académie, on relève dans certaines classes des vœux qui semblent peu compatibles avec la série ou le type de bac préparé. C'est le cas pour les deux licences évoquées ci-dessous.

Avant les ultimes opérations de classement des vœux par les élèves, il est opportun d'adresser à ceux qui ont demandé en vœu 1 une licence STAPS ou une licence Sciences de l'éducation les informations et recommandations suivantes :

Concernant la licence STAPS :

1. Tous les bacheliers ont le droit de solliciter une inscription en STAPS, quel que soit leur baccalauréat. Cependant les bacheliers généraux série S obtiennent les meilleurs taux de réussite, notamment parce que la formation nécessite un bon niveau dans les disciplines scientifiques. Une bonne part du programme de la L1 se consacre d'ailleurs aux disciplines scientifiques et reprend le programme du bac S.

Sans un bon niveau en sciences, l'orientation en STAPS est déconseillée. Les exigences universitaires en STAPS sont telles que les taux de réussite des bacheliers professionnels sont extrêmement faibles (aux alentours de 3% de réussite).

2. Le nombre de vœux 1 pour entrer en STAPS est d'ores et déjà supérieur aux capacités d'accueil arrêtées par l'université de Caen. Un tirage au sort risque fort d'être opéré, il est donc probable que certains candidats n'obtiennent pas satisfaction.

Concernant la licence Sciences de l'éducation :

1. Le nombre de vœux 1 est supérieur aux capacités d'accueil arrêtées. Il y aura donc tirage au sort.
2. Cette licence n'est pas la voie royale pour accéder aux métiers de l'enseignement.

Toutes les licences donnent accès au master MEEF (master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), aucun cursus n'est donc à écarter. Toutefois, selon que l'on souhaite exercer en école primaire ou dans un collège ou un lycée, **certains choix peuvent être privilégiés** :

. Si l'on souhaite devenir professeur des écoles :

Une licence correspondant à l'une des disciplines enseignées à l'école primaire (français et mathématiques, mais aussi sciences, histoire-géographie, langue vivante, EPS...) sera le choix le plus naturel.

. Si l'on souhaite devenir professeur de l'enseignement du second degré, au collège ou au lycée :

Il est conseillé de **choisir une licence adaptée à la filière et à la/aux discipline(s) d'enseignement auxquelles on se destine**. Par exemple, un étudiant aspirant à devenir professeur de français s'inscrira en licence de lettres pour acquérir un socle de connaissances solide dans cette discipline.